

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 11571

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Le Gayic, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« XXVI. – Le présent article fait l'objet d'un rapport d'information sur les conséquences concrètes de l'application dans les départements et collectivités d'outre-mer des mesures de relèvement de l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite. Ce rapport est remis au Parlement dans un délai de douze mois à compter de la ratification de la présente loi et donne lieu à un débat en hémicycle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons rappeler la nécessité de procéder à une réforme du système des retraites qui prenne en compte des adaptations à la situation spécifique des outre-mer.